

EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES PATRONALES OUTRE-MER

Le gouvernement va revenir à la charge

Le Sénat a neutralisé avant-hier soir les effets de la réforme nationale des exonérations de charges sociales sur la Lodeom. Le gouvernement, qui s'est opposé à cet amendement, veut toujours légiférer par ordonnance pour «faire évoluer» les dispositifs spécifiques aux outre-mer, jugés pas assez efficaces.

Rejeté à l'Assemblée nationale, l'article 6 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a survécu à son examen par le Sénat, dans la nuit de mardi à mercredi. Mais ce texte réformant les exonérations de charges sociales patronales au niveau national a d'ores et déjà été corrigé.

Exit les 4 milliards d'euros d'économies visées. Le rendement a été réduit d'un milliard en 2025 (sans opposition du gouvernement) avec la suppression de la réduction des allègements au niveau du Smic.

« Pas une coquetterie »

Concernant spécifiquement les outre-mer, deux sénatrices (Annick Petrus de Saint-Martin pour le groupe Les Républicains et Catherine Conconne de Martinique pour le groupe Socialiste, écologiste et républicain) ont repris à leur compte l'amendement proposé par la Fedom (Fédération des entreprises d'outre-mer). Il s'agit «d'empêcher que la refonte des allègements de cotisations patronales n'emporte de conséquence, par ricochet, sur le régime d'exonération de charges sociales patronales applicables en outre-mer».

L'assiette étant la même, la hausse du coût du travail sur le dispositif Fillon entraîne en effet une augmentation pour le dispositif Lodeom. Le cabinet Mazars, mandaté par la Fedom, a chiffré à 94 millions d'euros le surcoût en 2025 pour les entreprises bénéficiaires de la Lodeom. Une estimation basée sur le texte initial du gouvernement, pas sur la version

votée au Sénat. «Nous ne jouons pas dans la même cour, a justifié Catherine Conconne au sujet des différences entre l'Hexagone et les outre-mer. Nous n'avons pas les mêmes marchés ni le même pouvoir d'achat. Ce n'est pas une coquetterie de vouloir conserver nos exonérations. Ne touchons pas à la Lodeom qui est le fruit de plusieurs années de lutte ».

L'amendement visant à protéger les entreprises ultramarines a été voté par les sénateurs contre l'avis de la commission des affaires sociales (qui avait déposé son propre amendement jugé «plus protecteur» par sa rapporteure Élisabeth Doineau sans pour autant rassurer les sénateurs d'outre-mer) mais aussi contre l'avis du gouvernement.

« Nombreuses limites »

À l'inverse, les sénateurs ont rejeté deux amendements déposés pas la Réunionnaise Audrey Bélim. Le premier visait à supprimer l'habilitation donnée au gouvernement de légiférer par ordonnance pour réformer la Lodeom. Le second, dit de «repli», rallongeait à 12 mois le délai pour la prise de cette ordonnance à compter de la publication de la loi afin de permettre «une évaluation et une concertation approfondies». Le gouvernement s'est opposé au premier mais pas au deuxième amendement, pourtant jugé irrecevable par la commission des affaires sociales du Sénat.

« Je réaffirme que l'intérêt du gouvernement est de neutraliser les effets de certaines dispositions, en

particulier de maintenir un avantage comparatif pour la Lodeom par rapport aux dispositifs de droit commun, a justifié la ministre du Travail, Astrid Panosyan Bouvet. C'est tout l'enjeu d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnance. Cela permettra de mieux neutraliser les effets des changements d'allègements généraux sur les dispositifs Lodeom. Mais geler les paramètres de la Lodeom n'est pas souhaitable ».

Éviter les effets « néfastes »

La ministre a dévoilé une partie des conclusions (ou en tout cas l'interprétation qu'en fait le gouvernement) du rapport sur la Lodeom de l'Inspection générale des Finances et de l'Inspection générale des affaires sociales, dont le monde économique ultramarin n'a pas encore été destinataire.

« Ce dispositif présente de nombreuses limites qui nuisent à son efficacité, a commenté Astrid Panosyan Bouvet. Cela n'incite pas les employeurs à augmenter les salaires au niveau du Smic. Ces outils sont d'une très grande complexité. Nous devons donc faire évoluer les barèmes de ce dispositif afin de nous assurer de son efficacité et de sa pérennité. Nous le ferons en concertation avec l'ensemble des territoires et des acteurs concernés. C'est pourquoi le gouvernement émet un avis de sagesse à l'amendement visant à augmenter le délai pour prendre l'ordonnance ».

Le ministre des Outre-mer, François-Noël Buffet, a développé



La ministre du Travail représentait le gouvernement au Sénat.

la même argumentation devant la commission des lois du Sénat: «cette habilitation nous permettra de mesurer rapidement les conséquences de cette modification afin que les effets ne soient pas néfastes pour les outre-mer ».

Ce discours ne rassurera sans doute pas les acteurs économiques ultramarins. Dans notre édition de lundi, le président de la Fedom, Hervé Mariton, se montrait très critique: «La précipitation ne peut être que mauvaise conseillère. Nous craignons que le gouvernement veuille régler tout seul dans les semaines qui viennent, c'est une technique bancaire qui risque de se

traduire par des résultats imprévisibles et catastrophiques. L'ordonnance permet au gouvernement de faire tout ce qu'il veut. Ce n'est pas possible. Un Ciom est prévu début 2025. C'est un temps convenable pour discuter et légiférer ensuite dans un temps raisonnable pour améliorer le dispositif. Nous ne disons pas qu'il ne faut rien faire ».

Une fois le PLFSS adopté au Sé-

nat, une commission mixte paritaire se réunira afin de mettre d'accord députés et sénateurs sur une même version. C'est celle-ci qui sera ensuite proposée à l'Assemblée par le gouvernement, sans doute en recourant à l'article 49.3 de la Constitution... et donc en se plaçant sous la menace d'une motion de censure.

Cédric BOULLAND

UN RAPPORT SUR LES INÉGALITÉS DE PENSION DE RETRAITE

Audrey Bélim n'a pas eu de réussite avec ses amendements concernant l'habilitation du gouvernement à légiférer par ordonnance au sujet de la Lodeom mais la sénatrice de La Réunion est parvenue à faire adopter une mesure contre l'avis du gouvernement : un rapport annuel du comité de suivi des retraites (COR) sur les inégalités de pension entre les outre-mer et l'Hexagone. «Il ne s'agira pas simplement de constater ces inégalités mais bien de les corriger, a expliqué Audrey Bélim. C'est une première victoire pour les petites retraites à La Réunion, pour davantage d'équité et d'égalité». Reste à savoir si cet amendement va survivre à la commission mixte paritaire chargée de mettre d'accord sénateurs et députés...

GROS PLAN

Buffet a « besoin du Sénat » pour augmenter son budget

Le ministre des Outre-mer a réitéré, mardi, devant la commission des lois du Sénat ce qu'il avait déclaré le 7 novembre devant la délégation sénatoriale aux outre-mer : si les crédits 2025 de la mission outre-mer sont pour l'heure en recul de 12 % en autorisations d'engagement et de 9 % en crédits de paiement, soit respectivement 400 et 250 millions d'euros en moins par rapport à 2024, l'objectif est d'arriver au final «au niveau de l'année 2024. Nous avons déjà récupéré 60 M€ en nous continuant d'y travailler, l'objectif étant de tenir les engagements de l'Etat.»

« Retrouver un niveau correct »

Continuité territoriale, ligne budgétaire unique, contrats de convergence et de transformation (CCT), Contrats de redressement outre-mer (Corom) mais aussi moyens financiers de l'Agence française de développement: telles sont les lignes budgétaires jugées «essentiels» que le ministre des Outre-mer essaie de revoir à la hausse voire de maintenir à leur



François-Noël Buffet, ministre des Outre-mer.

niveau de 2024. C'est déjà le cas, a-t-il indiqué, pour la continuité territoriale. Quant aux CCT, ils ont été dotés de 50 M€ supplémentaires par rapport au budget initial.

François-Noël Buffet s'est félicité d'avoir permis à la quasi-totalité des collectivités ultramarines d'échapper au fonds de précaution que le gouvernement voulait leur imposer avec une ponction de 86 millions d'euros. Seuls trois établissements publics de coopération intercommunale dont deux à La Réunion (Territoire de l'Ouest

et Cinor, lire notre édition d'hier) ne sont toujours pas exonérés, a expliqué le ministre aux sénateurs.

« Vision stratégique à long terme »

Pour obtenir des moyens supplémentaires dédiés aux outre-mer, «nous avons incontestablement besoin du Sénat, a indiqué le ministre des Outre-mer en référence à l'examen à venir du volet dépenses du projet de loi de finances. Les débats parle-

mentaires doivent nous aider. Il est essentiel pour nous de retrouver un niveau suffisamment correct. Nous ne sommes pas dans la situation la plus confortable mais nous essayons d'avancer ».

François-Noël Buffet a également rappelé les quatre grands thèmes qui seront évoqués lors du Comité interministériel des outre-mer (Ciom) programmé en mars à Matignon: la création de valeur, la jeunesse et l'insertion professionnelle, la transition écologique et l'accès aux services publics tels que le logement, la santé et l'eau.

«Ce Ciom, nous voulons l'accompagner d'une vision stratégique pour nos outre-mer, s'est projeté le ministre. Le but est de créer une stratégie d'avenir en adaptant nos politiques publiques mais aussi privées. Ces dernières années, nous n'avons pas suffisamment travaillé sur les stratégies de moyen et long terme, sur des politiques globales par territoire. Il faut changer la façon de faire. Je suis le 4^e ministre des Outre-mer en deux ans. Comment porter une politique dans ces conditions-là ? »

C.B.

Un nouvel Oudinot de la vie chère

Le précédent, organisé le 8 décembre 2022, avait été rebaptisé Oudinot du pouvoir d'achat par le ministre délégué aux Outre-mer de l'époque, Jean-François Carencu. À La Réunion, la déception avait été grande: aucune annonce concrète ne concernait en effet notre département, contrairement aux Antilles avec un élargissement du bouclier qualité-prix.

Lors de son audition par la commission des lois du Sénat, l'actuel ministre des Outre-mer, François-Noël Buffet, s'est à son tour prononcé en faveur de la tenue d'un Oudinot de la vie chère.

« Instant de vérité »

La situation tendue dans plusieurs collectivités ultramarines comme Mayotte, la Nouvelle-Ca-

lédonie et la Martinique pousse le gouvernement à agir, comme en témoigne l'accord signé le mois dernier à Fort de France. Ce dernier doit se traduire en janvier 2025 par une baisse de prix de 20 % de 6 000 produits. Le locataire de la rue Oudinot s'est déjà prononcé en faveur de la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des outre-mer.

« Il est temps d'avoir un instant de vérité sur ce sujet de la vie chère, a expliqué François-Noël Buffet devant la commission des lois du Sénat. La délégation sénatoriale aux outre-mer lance un rapport sur le sujet. Il faut unir nos forces, avoir une vision claire de cette situation-là afin de construire une politique ajustée pour arriver à une situation stable et une confiance de nos compatriotes ».

C.B.